

Pour en finir avec le conseil pédagogique

La question de l'équilibre des pouvoirs dans les établissements nous occupe depuis plusieurs congrès. On a vu récemment se renforcer encore les prérogatives des chefs d'établissements et force est de constater que le conseil pédagogique fonctionne dans de nombreux établissements, il répond à sa manière à un besoin. Il y a donc lieu de reposer ces débats dans notre congrès.

Pour contrer les pouvoirs toujours plus grands des chefs d'établissement, y compris dans des domaines qui relèvent de la liberté pédagogique des enseignants et lutter contre la création de hiérarchies intermédiaires, le pouvoir doit être redonné aux élus au Conseil d'administration, seule instance représentative, démocratiquement élue.

Le conseil pédagogique dont les membres sont choisis par le chef d'établissement impose des choix pédagogiques: sous cette forme et avec cette composition, le SNES doit continuer à demander sa disparition.

Mais il pourrait être remplacé par une « commission pédagogique », émanation du CA, dans laquelle siègeraient les représentants élus des personnels d'enseignement et le chef d'établissement. Elle pourrait examiner entre autres les projets transversaux proposés par les équipes pédagogiques, l'utilisation des crédits d'enseignement, le choix du référent culture, la répartition des primes et des HSE ... Ceci permettrait une véritable concertation donc un fonctionnement plus transparent au sein des établissements et un rempart contre les logiques d'individualisation des rémunérations.

Les réunions de cette commission éducative devraient par ailleurs se tenir sur le temps de travail et les enseignants concernés devraient pouvoir bénéficier de formations.

Ludivine Rosset, U et A Lyon